

**Certificat d'approbation C.E.E. de modèles  
n° F-04-G-554 du 19 juillet 2004**

**Organisme désigné par  
le ministère chargé de l'industrie  
par décision du 22 août 2001**

**DDC/22/E013318-D11**

**Compteur d'eau froide ACTARIS  
modèles TU1M 15, TU1M 20, TU1M 25, TU1M 32**

**Classe C (position horizontale)  
Classe B (toutes positions)**

-----

Le présent certificat est établi en application de la directive 71/316/C.E.E. du 26 juillet 1971 modifiée par la directive 83/575/C.E.E. du 26 octobre 1983 relative aux dispositions communes aux instruments de mesure et aux méthodes de contrôle métrologique, de la directive 75/33/C.E.E. du 17 décembre 1974 concernant le rapprochement des législations des Etats membres relatives aux compteurs d'eau froide, du décret n° 73-788 du 4 août 1973 modifié par le décret n° 84-1107 du 6 décembre 1984 portant application des prescriptions de la Communauté économique européenne relatives aux dispositions communes aux instruments de mesure et aux méthodes de contrôle métrologique et du décret n° 76-130 du 29 janvier 1976 réglementant la catégorie d'instruments de mesure : compteurs d'eau froide.

**FABRICANTS :**

ACTARIS – 9, rue Ampère – 71031 Mâcon – France,

ACTARIS – 11, boulevard Pasteur – 67500 Haguenau – France,

ACTARIS – Strada Valcossera, 16 – 14100 Asti – Italie,

ACTARIS – Postfach 1161 – D23751 Oldenbourg in Holstein – Allemagne,

ACTARIS – Vial Norte, 5 – 08170 Montornès del Vallès (Barcelona) – Espagne.

**DEMANDEUR :**

ACTARIS – 9, rue Ampère – 71031 Mâcon – France,

**OBJET :**

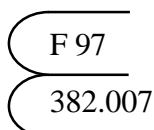
Le présent certificat complète le certificat d'approbation C.E.E. de modèles n° 97.00.382.007.0 du 3 décembre 1997 <sup>(1)</sup>, déjà complété par les certificats d'approbation C.E.E. de modèles n° 97.00.382.008.0 du 29 décembre 1997 <sup>(2)</sup>, n° 98.00.382.005.0 du 30 avril 1998 <sup>(3)</sup>, n° 00.00.382.005.0 du 24 mars 2000, n° 00.00.382.006.0 du 27 avril 2000, n° F-02-G-073 du 5 juillet 2002, et n° F-03-G-442 du 5 décembre 2003, relatifs aux compteurs d'eau froide ACTARIS modèles TU1M 15, TU1M 20, TU1M 25, TU1M 32.

**CARACTERISTIQUES :**

Les compteurs d'eau froide ACTARIS modèles TU1M 15, TU1M 20, TU1M 25, TU1M 32 faisant l'objet du présent certificat diffèrent des modèles approuvés par les certificats précités par la possibilité de les utiliser en toutes positions avec une classe B.

**INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :**

Le signe d'approbation C.E.E. de modèle figurant sur la plaque d'identification de l'instrument concerné par le présent certificat est identique à celui fixé par les certificats précités soit :



Le marquage des inscriptions réglementaires sur la coiffe du totalisateur est modifié (voir annexe).

**CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION :**

Les compteurs d'eau froide ACTARIS modèles TU1M 15, TU1M 20, TU1M 25, TU1M 32 sont vérifiés en position horizontale et doivent respecter les erreurs maximales tolérées de la classe C.

**DÉPÔT DE MODÈLE :**

La documentation relative à ce dossier est déposée au Laboratoire National d'Essais (LNE) sous la référence E013318-D11, et chez les fabricants.

**VALIDITE :**

Le présent certificat est valable jusqu'au 3 décembre 2007.

**ANNEXE :**

Photographie.

Pour le Directeur général,

Laurence DAGALIER  
Directrice Développement et Certification

- (1) Revue de métrologie, mars 1998, page 49
- (2) Revue de métrologie, mars 1998, page 53
- (3) Revue de métrologie, septembre 1998, page 451

Annexe au certificat n° F-04-G-554 du 19 juillet 2004

**Compteur d'eau froide ACTARIS**  
modèles TU1M 15, TU1M 20, TU1M 25, TU1M 32

-----  
**PHOTOGRAPHIE**  
-----

